

Changement de structures, et que ça saute!

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1107

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

La francophonie... ou en français dans le texte

Brigitte Waridel

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Puisque c'est de cela dont il s'agit, voire même pour pallier à un éventuel manque d'information, et nous basant sur notre propre expérience, nous avons profité de son passage dans notre région pour contacter Alain Decaux, que l'on avait invité, vous n'êtes pas sans l'ignorer, à venir donner une conférence au Château d'Oron, le 25 novembre.

[Pour une bonne mise en bouche, j'ai voulu vous proposer un florilège concentré de six fautes que nous lisons et entendons à journée faite. Hélas... Un vrai musée des horreurs.]

Histoire de créer une synergie et d'optimiser réalistiquement mon *know-how* en matière de caouette, et, pour tout dire, interpellée au niveau du vécu linguistique, j'ai voulu en savoir plus sur l'état de notre beau parler.

[Pour maintenir l'éveil des papilles, un petit bouquet de barbarismes néologistiques et américano-sociopolitiques].

A langue vivante, peuple vivant

Première nuance de taille, me semble-t-il: «francophonie» n'égale pas «français»; c'est plus que cela; c'est plus riche, plein d'accents doux ou rugueux, de mots goûteux et piquants, de musiques rythmées ou indolentes. C'est le français de Dakar, celui de Québec, celui de Bruxelles, ou le nôtre encore. C'est bien plus que la langue française. Raison de plus pour, non seulement maintenir vivant, mais surtout renforcer le rôle de cette langue à la fois unique et multiple, qui est, comme le rappelle Alain Decaux, «*un élément essentiel du patrimoine universel*». Et le malicieux académicien, riche d'une expérience de trois années en qualité de ministre délégué à la francophonie dans le gouvernement Rocard, de souligner que «*les langues représentent le génie des peuples qui les parlent*»: à langue vivante, peuple vivant. Cette évidence ainsi résumée apaisera-t-elle les craintes, pour ne pas dire l'effroi qu'éprouvent certains, notamment face aux décisions prises par l'Académie française en juin 1990, visant à ce qui pour les uns relève de la trahison

simplificatrice et démagogique, et pour les autres d'un acte de simple bon sens supprimant des anomalies impossibles à expliquer? Une langue évolue et si, forte de cette réalité «incontournable», comme l'on dit à Paris, l'Académie a jugé bon d'accepter un événement et de décider que, dorénavant, tout ce que l'on se curerait, on se le curerait au pluriel¹, j'ose espérer qu'elle n'ira pas jusqu'à entériner, un jour prochain, l'insupportable pataqués ou l'inélegant sabir atlantico-anglo-saxon que je vous ai servis en introduction. Les peuples francophones peuvent assurément demeurer bien vivants tout en s'épargnant ces vicissitudes langagières.

La langue des droits de l'homme

Le saviez-vous? La francophonie a 112 ans très exactement. Et saviez-vous que son «inventeur» s'appelait Onésime Reclus, frère d'Elisée, et, comme lui, géographe et anarchiste? C'est lui en effet qui, dans un livre qu'il publie en 1880, invente

véritablement le mot «francophone», le définissant comme «*toute personne qui parle habituellement le français*». Et aujourd'hui, Alain Decaux nous apprend également que les francophones, répartis sur l'ensemble de la planète, représentent entre 8 et 10% de la population mondiale; et qu'environ 180 millions de personnes utilisent quotidiennement le français. Onésime Reclus peut être heureux: voilà un mot qui fait bien de l'usage².

Se préoccuper de la francophonie n'est donc en rien un combat d'arrière-garde, teinté de nostalgie ou d'élitisme culturel. Elle est un lien authentique et un outil de communication entre des hommes et des femmes à travers le monde entier, autant dans les domaines de l'agriculture et de la médecine que dans celui de la culture. La francophonie parcourt la terre du Viêt-Nam à l'Afrique, de l'Amérique du Sud à l'Europe centrale. Elle est la langue par excellence des Droits de l'Homme. La langue de la liberté.

Sera-t-elle, au soir du 6 décembre prochain, l'expression de l'esprit d'entreprise et de solidarité, l'expression de l'ouverture à l'Europe? ■

¹ En effet, pourquoi *cure-dent* mais *cure-ongles*?

² Même en Suisse, où le débat sur la territorialité des langues illustre singulièrement la dimension de l'enjeu des langues dites nationales.

HISTOIRE

Changement de structures, et que ça saute!

(cfp) La transformation de la vieille Confédération d'Etats en un Etat fédératif, en 1847-1848, a pris moins d'un an et demi.

Le 16 août 1847, la Diète décide de réviser le Pacte fédéral et désigne une commission de 23 membres. Les travaux ne commencent que le 17 février 1848 en raison de la campagne militaire pour dissoudre le Sonderbund. Ils se terminent le 8 avril avec un projet à l'intention de la Diète. Celle-ci l'examine du 16 mai au 27 juin. Un texte est élaboré malgré de grandes divergences. Les cantons en prennent connaissance et le votent en juillet et août; la première Constitution fédérale entre en vigueur le 12 septembre 1848.

Le 22 septembre, l'ancienne Diète est dissoute et les Chambres fédérales sont

élues. Le 6 novembre, 111 conseillers nationaux et 44 députés au Conseil des Etats se réunissent à Berne. Un banquet est donné en leur honneur, dans le bâtiment qui abritera dès 1993 la Maison latine. Le lendemain, le 7 novembre, le président de l'Assemblée fédérale est élu. Celle-ci désigne le 16 novembre le premier président de la Confédération et les six autres membres du Conseil fédéral. Enfin, le 28 novembre, Berne est désignée comme ville fédérale. Moins d'une année après la soumission des derniers partisans du Sonderbund, les nouvelles institutions sont en place. En seize mois, et malgré une guerre civile, les structures du pays ont été fondamentalement remodelées.

On avait beau être au temps des diligences, on n'a pas «pétouillé». ■